



# L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT

Modalités de traitement des demandes

Décembre 2015



## Historique et références

- Les SIAO sont créés en 2010 par voie de circulaire  
*Le SIAO a pour mission, d'améliorer la prise en charge des personnes sans-abri ou risquant de l'être, de réguler l'offre et la demande d'hébergements et de logements et d'en améliorer le diagnostic.*
- le SIAO est garant de l'inconditionnalité de l'accueil, de l'égalité de traitement des demandes tout en favorisant et en coordonnant la fluidité du dispositif AHI.
- Le SIAO92 prend la forme d'un GCSMS (arrêté préfectoral du 10/11/2010)
- La loi ALUR de mars 2014 consacre juridiquement les SIAO uniques, gérés par un opérateur unique
- Le 5 septembre 2014, le GCSMS qui gère le SIAO92 s'installe à Nanterre
- Début 2016, seront regroupés sur une même plateforme les trois pôles du SIAO92 : **Urgence, Insertion et Logement,**



## Organisation

### Pôle Urgence

#### Plateforme 115

**Coordonne** les acteurs de l'hébergement d'urgence pour assurer la mise à l'abri des personnes sans domicile ou en détresse

**Equipes de maraude**  
Opérateur délégué  
Croix Rouge Française

### Pôle Insertion

**Centralise** les demandes et l'offre d'hébergement

**Orient**e et **positionne** vers un dispositif

**Coordonne** les acteurs de de l'hébergement et de l'insertion

**Assure** le suivi des ménages reconnus prioritaires DAHO

### Pôle Logement

**Contribue** au relogement des personnes sortant des structures d'hébergement

**Recense** les ménages prêts à accéder à un logement ordinaire et les offres de logements

**Labellise** les dossiers et les inscrits sur SYPLO

**Positionne** les ménages sur les logements proposés

### Equipe Visite Hôtel

**Inscrit** les ménages hébergés à l'hôtel par le 115 dans un parcours d'insertion.



## Missions transversales

- L'Observatoire :
  - Mis en place en mars 2015
  - Participation au groupe de travail régional d'harmonisation du recueil des données dans les SIAO
  - Réalisation d'études en ligne <http://siao92.fr/publications/>
  - Publication chaque mois des données d'activités des trois pôles et analyse socio démographique des publics accueillis. <http://siao92.fr/observatoire-activite/>
- Le SI – SIAO :
  - Mise en place d'atelier SI chaque 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois
  - Accompagnement individualisé des structures dans l'utilisation du SI SIAO



# LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE



## L'envoi de la demande

### Prescripteur

Envoi d'une demande d'hébergement au SIAO 92

### Demande d'hébergement

- ❖ Grille Excel, grille CASU ou autres grilles SIAO via le mail [evalsociale@siao92.fr](mailto:evalsociale@siao92.fr)
- ❖ Logiciel SI-SIAO + mail d'information via le mail [evalsociale@siao92.fr](mailto:evalsociale@siao92.fr)

### SIAO 92

Envoi d'un accusé de réception



## L'orientation vers un dispositif

Primo demande

Réactualisation

**Commission**

Orientation vers un dispositif  
d'hébergement

**SIAO 92**

Requalifie l'orientation en cas de  
changement dans la situation

**SIAO 92**

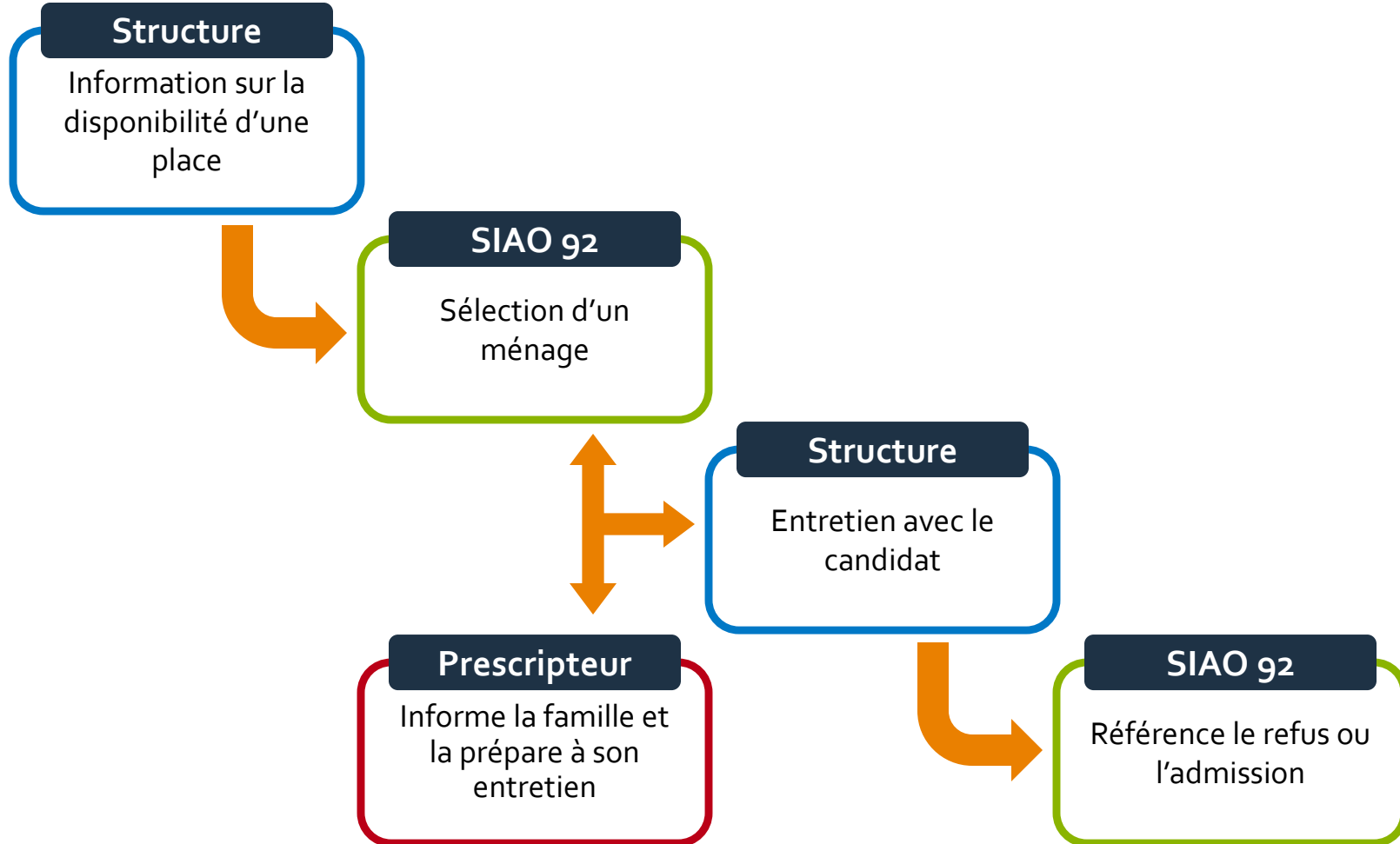
Envoi d'un mail au prescripteur

**Prescripteur**

Informe le ménage de son  
orientation



## Le positionnement





## Publics spécifiques : Convention du 02 mars 2015



## ❖ L'orientation vers un dispositif d'hébergement

## ❑ Primo – demande



## ❑ Réactualisation : circuit classique

## ❖ Le positionnement : Gestion directe des places d'hébergement



## Quelques chiffres clés du 1<sup>er</sup> semestre 2015

4550 demandes  
reçues

465 places  
déclarées

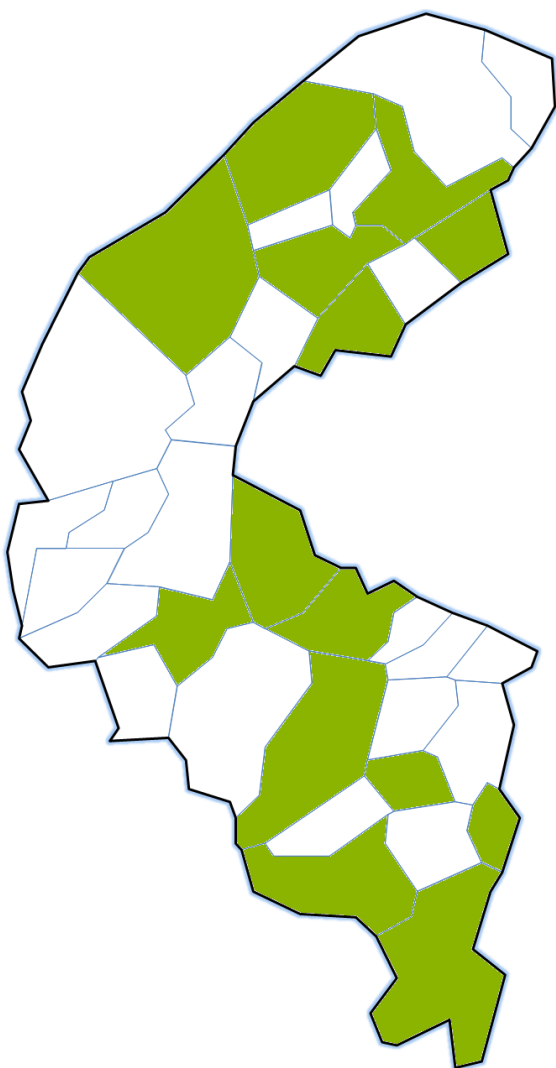
2656 ménages  
demandeurs

821  
positionnements

270 admissions  
via le SIAO 92



# LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT - INSERTION



**Public accueilli :** Hommes, Femmes, Couples, Familles



**Le bâti :** chambre individuelle ou collective avec ou sans restauration collective / logement dans le diffus



**Durée de séjour :** 6 mois renouvelables, 2 ans maximum



**Accompagnement proposé :** Accompagnement social global



**Redevance :** de 10% à 30% des ressources selon les prestations proposées



## Liste des acteurs AHI financés par l'Etat par typologie de place

### Homme

- CASH - Nanterre
- CASH LD - Nanterre
- La Colombe - Boulogne
- APIRIM - Issy les Moulinaux
- EMMAUS - Clichy
- La Maison de la colline - Sèvres
- La Passerelle - Nanterre
- Le Fleuron Saint Michel-Asnières
- MARJA - Colombes
- ANEF - Courbevoie
- COROT - Paris/Clichy
- ARAPEJ - Châtenay-Malabry
- GOGIBUS - Neuilly sur Seine
- L'OLIVIER - Boulogne

### Femme

- CASH - Nanterre
- La Colombe - Boulogne
- APIRIM - Issy les Moulinaux
- EMMAUS - Clichy
- AUXILIA - Bourg la Reine
- ANEF - Courbevoie
- GOGIBUS - Neuilly sur Seine
- L'OLIVIER - Boulogne

### Famille

#### En structure collective:

- COALLIA - Clichy
- SAINT RAPHAEL CHRS - Antony
- SAINT RAPHAEL Stab - Antony
- EMMAUS - Clichy
- AUXILIA - Bourg la Reine

#### En appartement éclaté:

- APLJM - Fontenay aux Roses
- LA CATEH - Courbevoie
- PERSPECTIVES - Courbevoie
- LA PARENTHÈSE - Clamart

## L'accueil des publics spécifiques sur les Hauts-de-Seine

### Public Jeune

- ANEF (18-28) Courbevoie
- MARJA (18-30)- Colombes
- COROT (18-25)- Paris/Clichy

### Sortants de prison

- ARAPEJ - Châtenay Malabry

### Public en errance

- GOGIBUS - Neuilly sur Seine
- L'OLIVIER - Boulogne
- CASH LD - Nanterre

### Public victime de violence

- ESCALE - Gennevilliers
- FLORA TRISTAN - Chatillon
- AMICALE DU NID - Colombes
- ALTAIR - Nanterre

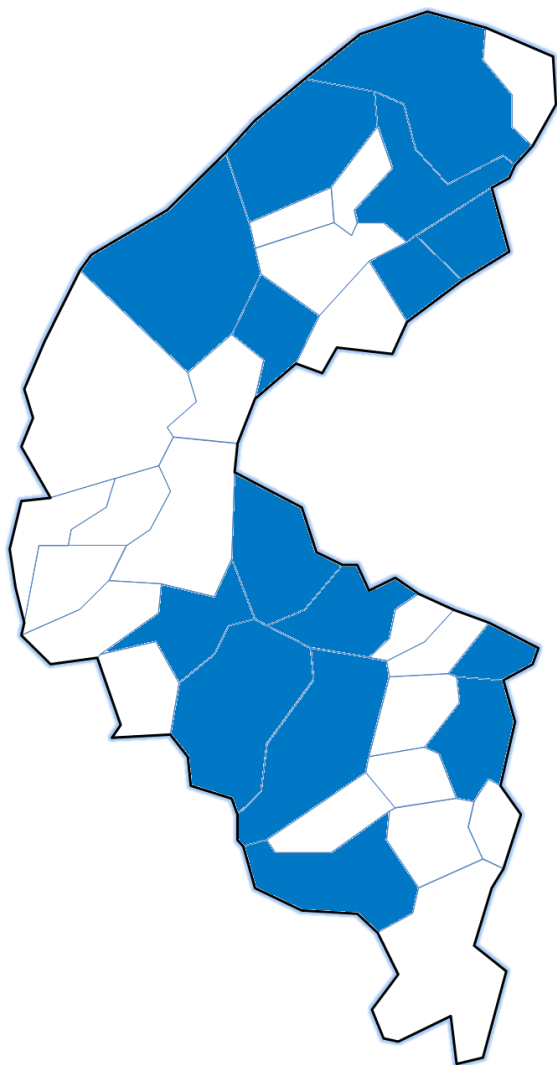
Entrée via le SIAO

Entrée en direct



# LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT - INTERMÉDIAIRE

## Résidences Sociales



*Personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun du fait de difficultés à la fois sociales et financières*



**Public accueilli :** Hommes, Femmes, Couples, Famille monoparentales



**Le bâti :** chambre ou studio (possibilité chambre collective), dans le diffus ou en structure



**Durée de séjour :** 2 ans maximum

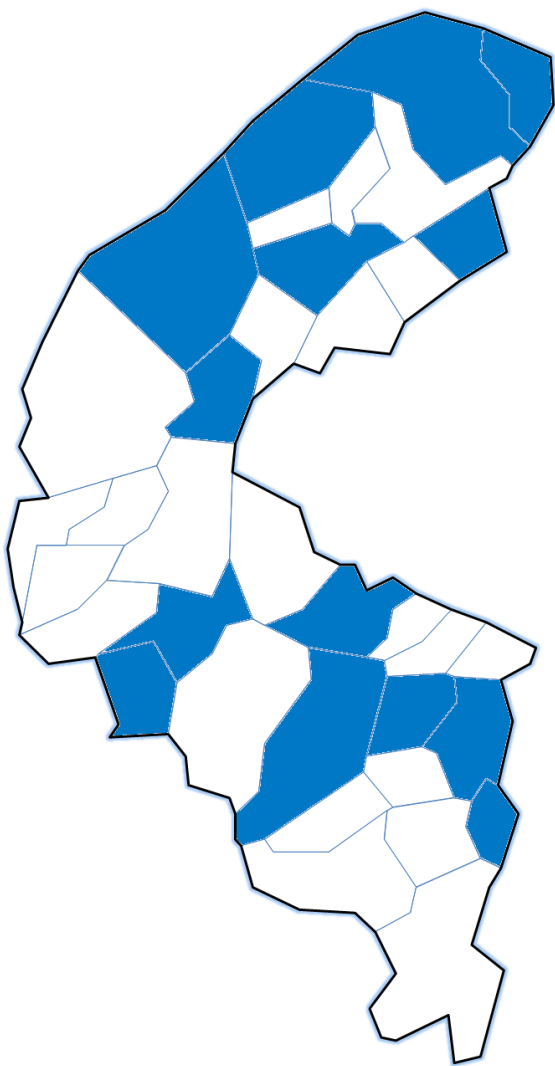


**Accompagnement proposé :** Aide à la Gestion Locative Sociale



**Redevance :** fixée par la structure, généralement conventionnée APL

## Foyer Jeune Travailleur - FJT



*Jeunes ayant entre 18 et 25 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle*



**Public accueilli :** Hommes, Femmes, Couples Jeune entre 18 et 25 ans (30 ans) en insertion professionnelle



**Le bâti :** chambre ou studio (possibilité chambre collective) dans le diffus ou en structure



**Durée de séjour :** 2 ans maximum



**Accompagnement proposé :** Accompagnement social global (présence de travailleurs sociaux)

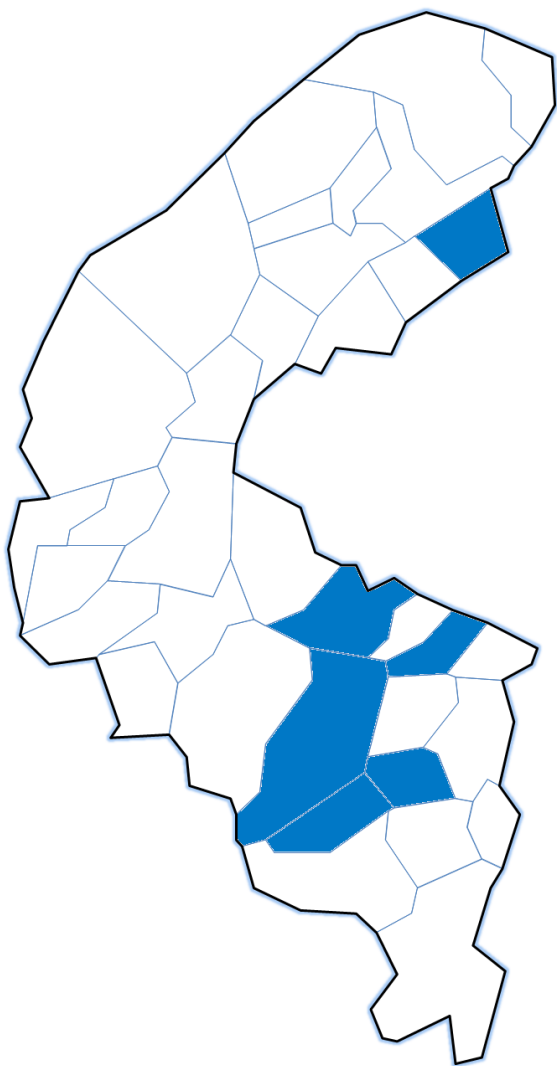


**Redevance :** fixée par la structure, généralement conventionnée APL (650€ ressources mini)





## Pension de Famille – Résidence Accueil



*Personnes ayant de faibles ressources en situation d'isolement ou d'exclusion sociale*

*Résidence accueil : Handicap psychique (stabilisé)*



**Public accueilli** : Hommes, Femmes, Couples, Femmes avec enfant (Pension de Famille Escalé)



**Le bâti** : studio ou T2 au sein d'une structure



**Durée de séjour** : pas de limitation de durée

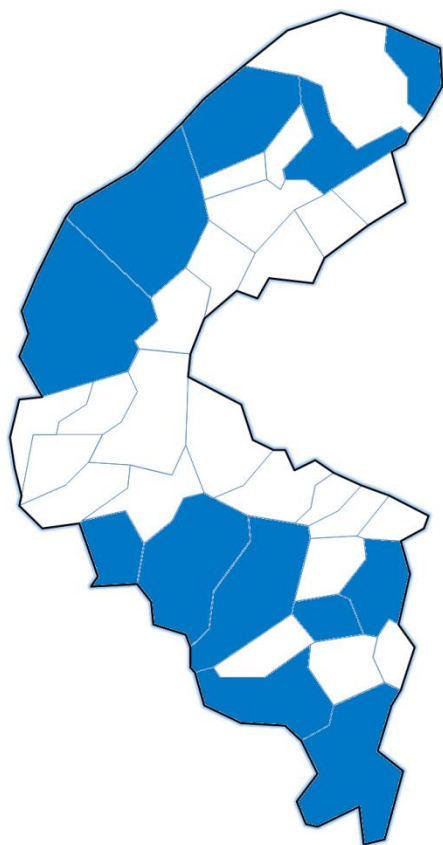


**Accompagnement proposé** : présence d'un hôte de maison



**Redevance** : fixée par la structure, généralement conventionnée APL

## Logement de transition



Dispositif SOLIBAIL :  
Référentiel à part

*Ménages ayant une difficulté à accéder à un logement de droit commun, du fait de plusieurs problématiques qu'elles soient d'ordres économiques, sociales, professionnelles, etc.*



**Public accueilli :** Couples, Familles



**Le bâti :** Logement dans le diffus (du T1 au T5)



**Durée de séjour :** entre 18 et 24 mois



**Accompagnement proposé :** AVDL

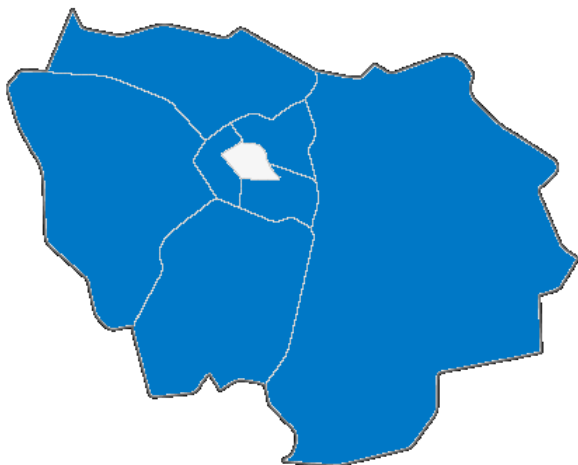


**Redevance :** entre 20% et 25% des ressources + charges liées au logement (EDF, assurance, etc.)

## Dispositif SOLIBAIL

### Un dispositif régional :

77% de l'offre potentiellement disponible en septembre 2015 se trouve en dehors du département des Hauts de Seine



**Public éligible :** Ménages pris en charge par le 115, en structures, DAHO, etc.



**Durée de séjour :** Objectif de relogement en 18 mois



**Redevance :** 25% des ressources

**Critères :** Dettes (résorbable en 18 mois), ouverture de droits CAF, demande de logement, reste à vivre : 7€ par UC, etc.

Référentiel SOLIBAIL reprenant l'ensemble des critères sur

<http://siao92.fr/outils-demarches-utiles/>



# LE LOGEMENT



## Le pôle logement

- La mission principale du Pôle logement du SIAO92 vise au **relogement des personnes autonomes sortant de structures d'hébergement** ou prises en charge par le 115.
- Ses objectifs et ses modalités de fonctionnement sont définies dans une **convention tripartite** signée par la DRIHL UT 92, le SIAO 92 et l'AORIF (représentants des bailleurs).
- **Une commission de labellisation**, regroupant des représentants des bailleurs, des collectivités, des structures et de l'Etat, évalue les situations selon « leur capacité à habiter » avant de les inscrire dans SYPLO.



## Le fonctionnement du pôle logement

**Le Pôle logement intervient à toutes les étapes de la procédure de relogement :**

### **Réception des dossiers**

- Traitement administratif : le SIAO s'assure de la complétude des dossiers

### **Labélisation des dossiers**

- Le dossier complet, accompagné de l'appui logement, évaluation réalisée par le référent social du ménage, est présenté en commission de labellisation.

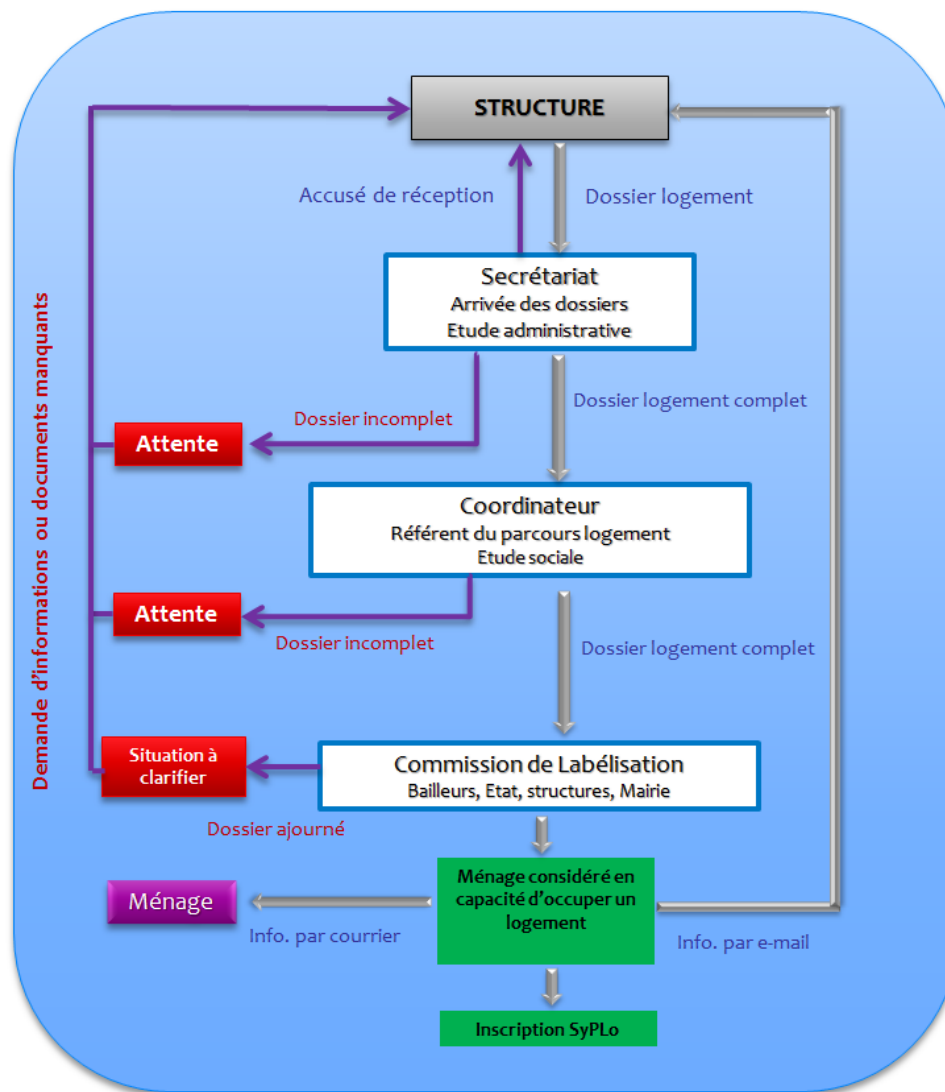
### **Enregistrement SYPLO**

- Le SIAO enregistre sous son entité dans le logiciel partagé SYPLO les ménages labélisés

### **Positionnement des candidats**

- Pour chaque offre de logement, le SIAO positionne dans les 72 heures un candidat adapté, avec un dossier complet
- Le SIAO évalue la situation des ménages relogés au bout de 6, 12 et 24 mois.

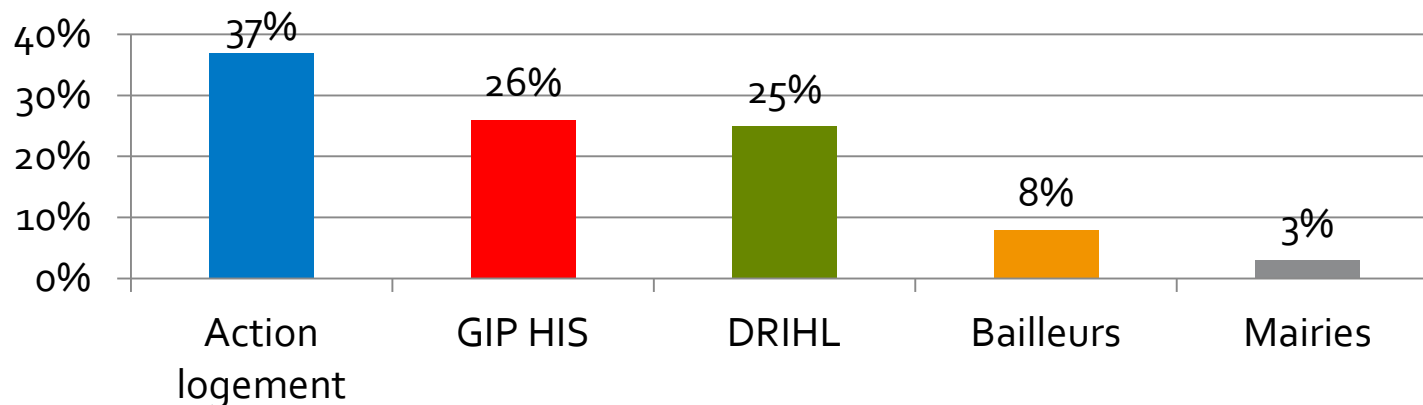
## Procédure simplifiée



L'ACTUALISATION DES PIÈCES EST PERMANENTE  
CHANGEMENT DE SITUATIONS « NOUS INFORMER »

## Les offres de logement (chiffres 2015)

Les offres de logement reçues par le SIAOg2 proviennent de :



Quelques chiffres sur la montée en puissance du pôle logement

Période	2014	2015 (t1-t3)	Evolution
Dossiers reçus	116	235	+ 103 %
Dossiers labellisés ACD	75	164	+ 119 %
Logements proposés	56	115	+ 105 %
Baux signés	50	88	+ 62 %





## Recommandations

- Le « projet logement » doit être **travaillé bien en amont avec la famille** afin d'en étudier tous les aspects.
- L'accompagnement doit permettre au ménage de **bien comprendre la réalité** du logement social en Ile-de-France.
- Il doit ainsi aborder le relogement selon une **approche réaliste quant au choix des communes et de la taille du logement**, en adéquation avec les besoins et moyens du ménage.

**Le SIAO92 considère qu'une offre de logement en Ile-de-France constitue une opportunité rare au vue du contexte difficile de l'accès au logement social.**



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

